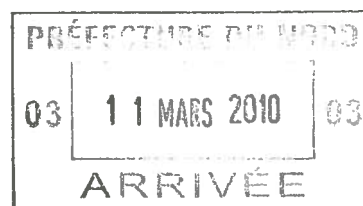


# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1, rue du Ballon 59034 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b>
--	---

Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2010

Délibération n° 1-2010



## **Objet : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2010**

Le lundi premier février deux mille dix à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté Urbaine, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

**Titulaires présents : 23**

**Mme DUHEM, MM. BAILLOT, BOUREL, DEBREU, DEHAIS, DELANNOY, DESMAZIERES, DESPREZ, DUSAUSOY, FOUTRY, GAUTHIER, GRAS, JANSSENS, LEFEBVRE, LOOSVELT, MAILLE, MERTEN, MONNET, PAURON, SARAZIN, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, WIBAUX .**

**Titulaires absents : 34**

**Suppléants représentant les titulaires : 8**

**Mme RINGOTTE pour M. MUTEZ, Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. COGET pour M. RUANT, M. DELERIVE pour M. DEWAELE, M. HAYART pour Mme SCHARLY, M. PACAUX pour M. ELEGEEST, M. VERBRUGGE pour M. BAERT.**

**Secrétaire de séance : Luc FOUTRY**

**Convocation aux délégués du comité syndical et affichage : 20 janvier 2010**

**Nombre de délégués en exercice : 57**

**Publiée le : 1<sup>er</sup> février 2010**

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

## Rapport de Madame la Présidente

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la réunion du comité syndical du 3 décembre 2009, il a été indiqué que 2010 sera une nouvelle année d'activité intense pour notre Syndicat mixte avec la poursuite des travaux « classiques » liés à la mise en œuvre du schéma directeur actuel et les nouvelles étapes de l'élaboration du SCOT : l'achèvement du diagnostic, l'engagement de la concertation et le passage à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, le PADD.

**Le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur se traduira, en particulier, par la participation de l'Agence de développement et d'urbanisme :**

- pour la révision du PDU de LMCU ;
- sur les disques de valorisation des axes de transports collectifs (réflexion sur les DIVAT menée par LMCU) ;
- sur les projets de nouvelles infrastructures routières et de transports collectifs (tram-train) ;

Les travaux de suivi concerneront également :

- les avis du Syndicat sur les PLU et, le cas échéant, sur les SCOT voisins ;
- la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- les réflexions sur un futur SDUC et sur l'évolution du contexte juridique en matière d'urbanisme commercial et ses conséquences :

L'Agence poursuivra, pour le compte du Syndicat mixte, l'action contentieuse engagée afin de faire valoir le droit du Syndicat mixte à être représenté en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Cette action sera menée en liaison avec Lille Métropole Communauté urbaine qui est confrontée à la même situation.

**L'achèvement du diagnostic du SCOT impliquera notamment l'aboutissement des travaux suivants :**

- la recherche et l'actualisation des indicateurs pertinents pour tous les domaines traités dans le SCOT ;
- la définition d'hypothèses démographiques pour l'horizon du SCOT et leur traduction en besoins de logements ;
- l'état initial de l'environnement et de la poursuite de l'évaluation environnementale ;
- un diagnostic spécifique concernant l'agriculture ;
- une déclinaison du diagnostic selon les grands territoires du SCOT.

## **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE**

En lien avec ces travaux d'élaboration du SCOT, le Syndicat est engagé dans **une série de démarches majeures qui vont se poursuivre en 2010** :

- la préparation, en collaboration avec LMCU, du « Grand débat aménagement : Lille Métropole 2030 » qui se déroulera le 22 janvier 2010 et de sa restitution ;
- la mise en place d'un dispositif d'observation sur l'occupation du sol du territoire de l'arrondissement.

Le Syndicat mixte devra également suivre :

- les réflexions « Interscot » engagées dans le cadre de l'Aire métropolitaine de Lille ;
- la démarche initiée par l'Etat concernant le cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille.

Ce suivi sera facilité par l'engagement de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole dans ces deux démarches.

**La volonté de concertation sur le futur SCOT** va se traduire incessamment par la mise en place du site Internet du SCOT et la publication de « Métroscot ».

Elle se développera en 2010, comme le prévoit la délibération adoptée en novembre 2008, par la mise en place d'une exposition qui permettra de recueillir les réactions de la population.

Une large diffusion du diagnostic sera également organisée vers les territoires voisins de notre arrondissement, en France et en Belgique.

**L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT** passera notamment par la poursuite et l'approfondissement des travaux concernant :

- l'étalement urbain et les moyens de le contenir : réflexions sur la densité, le potentiel d'urbanisation de la ville existante, le bilan de la ville renouvelée ; un « benchmarking » sur les politiques foncières de grandes agglomérations françaises ;
- les déplacements et leurs liens avec l'urbanisation : réflexions sur les alternatives à la route et notamment l'impact du canal Seine Nord Europe ; sur le report modal du trafic de l'autoroute A1 ;
- le développement économique : réflexions les fonctions métropolitaines supérieures ; la couverture numérique des territoires ; les parcs d'activités, le tertiaire, l'urbanisme commercial ... ;
- les équipements métropolitains
- le développement durable et l'environnement : réflexions sur la trame bleue et verte, les champs captants, le bilan carbone de la métropole, les ressources énergétiques du territoire et leur utilisation ; mise en place de l'évaluation environnementale du SCOT qui devra accompagner les futures étapes de l'élaboration du schéma.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Enfin, parallèlement à ces travaux, il a été demandé à l'Agence de développement et d'urbanisme de :

- mettre en place un groupe de travail avec Lille Métropole Communauté urbaine pour réfléchir en amont aux liens entre SCOT et PLU ;
- organiser des « Conférences du SCOT » afin d'enrichir les débats avec élus, techniciens, conseils de développement, etc.

Pour répondre à ce programme de travail très ambitieux, et conformément aux propositions présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il est nécessaire de faire évoluer les participations des collectivités membres. Il est proposé de les porter à 0,75 € par habitant.

Ceci conduit, pour le budget primitif 2010 aux participations suivantes :

<b>Membres du SM du SCOT</b>	<b>Nombre d'habitants</b> (population légale 2007)	<b>proposition de 0,75 € par hab.</b>
Pont-à-Marcq	2 396	1 797
CC de Weppes	5 560	4 170
CC de la Haute-Deûle	23 377	17 532,75
CC du Carembault	11 735	8 801,25
CC du Sud Pévélois	11 523	8 642,25
CC du Pays de Pévèle	38 578	28 933,50
Lille Métropole	1 106 890	830 167,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 059</b>	<b>900 044,25</b>

Le comité syndical est invité à approuver la participation des membres du Syndicat ainsi calculée, sur la base de 0,75 € par habitant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY  
Présidente du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole